

2023/12/16

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 décembre 2023 - Délibération n° 2023/12/16

Objet : ATTRIBUTION DES LOTS N°7, 9 ET 10 DU MARCHÉ N°2023-18 DE « TRANSPORT, REPRISE ET VALORISATION DES DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE EN REGIE ET DE LA DECHETERIE INTERCOMMUNALE DE MASBARAUD-MERIGNAT ».

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 12 décembre 2023, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le quorum n'ayant pas été atteint pour cette session, le conseil s'est de nouveau réuni au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, le 27 décembre 2023, à quinze heures sur la convocation en date du 20 décembre 2023, qui lui a été adressée par M. le Président. Le conseil pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum conformément aux articles L2121-17 et L5211-2 du CGCT.

Etaient présents : SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – BOSLE Alain – BENABDELMALEK Clément – BUSSIERE Jean-Claude – DAURY Claudine – SALADIN Christine – GRENOUILLET Jean-Yves – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – FINI Alain – MALIVERT Annick – FLOIRAT Myriam – DESSEAUVE Nadine – DUGAY Jean-Pierre – ROYERE Joël – DERIEUX Nicolas – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – CAILLAUD Monique.

Pouvoirs :

1. Mme Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. Régis RIGAUD ;
2. M. Alain FINI donne pouvoir à M. Alain BOSLE ;
3. Mme Annick MALIVERT donne pouvoir à M. Jacques MALIVERT ;
4. Mme Myriam FLOIRAT donne pouvoir à M. Clément BENABDELMALEK ;
5. Mme Monique CAILLAUD donne pouvoir à Mme Michelle SUCHAUD ;

Suppléances :

M. Bruno SAINT-GEORGES remplace M. Jean-Michel PAMIES

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	16			21	
Pour	Contre				
21	0	-	-	-	-

Vu le code des marchés publics ;

Vu la délibération n°20231102A concernant l'attribution des lots du marché n°2023-18 ;

Vu la décision du Président n°2023-23 déclarant infructueux les lots n°7, 9 et 10 ;

M. Le Président expose les éléments suivants :

Pour assurer le service en régie de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes a lancé une consultation de prestataires sous la forme d'un appel d'offre ouvert en procédure formalisée le 15 septembre 2023. Le marché comprend 10 lots. Une première attribution a été faite en CAO le 09 novembre 2023 puis en conseil communautaire le 21 novembre 2023.

Pour les 3 lots déclarés infructueux, une consultation a été relancé en procédure adaptée.

Durée du marché : 4 ans à compter du 02 janvier 2024.

La consultation a été lancée le 13 novembre 2023 avec publicité faite au JOUE et sur le profil acheteur : synapse-entreprises.com.

La date et l'heure limite de remise des offres étaient fixées au 4 décembre 2023 à 12h.

Lot	Désignation	Montant maximum prévu HT Pour les 4 ans	Variante obligatoire transport
Lot 7	Verre	215 000,00 €	Non
Lot 9	Encombrants	192 000,00 €	Oui
Lot 10	Polystyrène	7 200,00 €	Oui

12 entreprises ont retiré le dossier de consultation mais seulement 4 ont leur activité dans le secteur demandé.
 4 entreprises ont répondu aux différents lots.

- 2 offres pour le lot 7 ;
- 2 offres pour le lot 9 ;
- 1 offre pour le lot 10.

L'analyse des offres est la suivante :

Lot 7 (Verre)

	Prix	Valeur tech	Respect env	Service	Total
Candidat n°1	50	25	5	5	85
Candidat n°2	65	25	5	5	100

Classement des offres :

- 1° Candidat n°2
 2° Candidat n°1

Lot 9 (Encombrant)

Entreprise	Prix	Valeur tech	Respect env	Service	Total
Candidat n°1	50	25	5	5	85
Candidat n°2	65	25	5	5	100

Classement des offres :

- 1° Candidat n°2
 2° Candidat n°1

Lot 10 (Polystyrène) :

Entreprise	Prix	Valeur tech	Respect env	Valorisation	Service	Total
Candidat n°1	50	25	5	10	5	100

Classement des offres :
1° Candidat n°1

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 023-200067189-20231227-20231216-DE



M. Le Président propose d'attribuer les 3 lots du marché 2023-18 selon la synthèse suivante :

Lot	Désignation	Montant maximum HT	Nom de l'attributaire proposé	Variante retenue
		Pour 4 ans		
Lot 7	Verre	140 000,00 €	SARL BTP TRULLEN	
Lot 9	Encombrants	250 000,00 €	SARL BTP TRULLEN	Oui
Lot 10	Polystyrène	16 000, 00 €	LA BOITE A PAPIER	Oui

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Attribue les lots 7, 9 et 10 aux entreprises les mieux-disantes conformément à la synthèse présentée ci-avant ;
- Autorise autoriser le Président à signer, notifier et engager le marché pour chacun des lots attribués ;
- Dit que les crédits seront inscrits au budget annexe « Ordures ménagères » pour les exercices 2024 et suivants conformément à la durée du marché ;
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Sylvain GAUDY.